

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un novembre à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le quinze novembre deux mil onze

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, VABRE Marie-Claude. CADILLAC Sébastien, CAMEL Jean-Luc, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck.

Excusés : /

Absents : /

Nombre de présents : 19

Date de convocation : 15 novembre 2011

Secrétaire de séance : LACOMBE Marie-Thérèse,

Compte rendu est fait de la séance du 19 septembre 2011

01-05-2011 convention d'entretien éclairage public

Monsieur le Maire informe que la convention de l'entretien de l'éclairage public a pris fin. Il convient soit de faire des interventions à bon de commande ou de renouveler une convention triennale. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'opter pour une convention triennale. La procédure de marché sera effectuée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui possède la compétence éclairage public.

02-05-2011 Achat immeuble Wisniewsky

Monsieur le Maire informe de l'attribution de la subvention au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs concernant l'acquisition amiable, la déconstruction et la mise en sécurité de la propriété de M. et Mme Wisniewsky à « Saint Pierre ». Il propose d'inscrire les sommes nécessaires à cette opération au budget 2011 de la commune.

Après délibération le conseil municipal décide d'apporter les modifications budgétaires suivantes au budget 2011 de la commune :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2138	261 immeuble Wisniewsky	autres constructions	165 000,00 €
TOTAL				165 000,00 €

RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
13	1321	261 immeuble Wisniewsky	subvention d'équipement non transférable - Etat	165 000,00 €
TOTAL				165 000,00 €

03-05-2011 Fixation du taux : taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications techniques relatives à la mise en place de la Taxe d'Aménagement en remplacement de la TLE à compter du 1^{er} mars 2012, après délibération et à l'unanimité prend les décisions suivantes :

- le taux de la Taxe d'Aménagement est fixé à 4 %.
- Décide d'exonérer de la Taxe d'aménagement :
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat hors du champ d'application du PLAI et construits par des opérateurs sociaux.
 - Des bâtiments destinés à des commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

04-05-2011 Extension de compétence C2a : Création et gestion des relais d'assistances maternelles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en matière du relais d'assistantes maternelles (RAM). Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette extension de compétence.

05-05-2011 Charte de bon voisinage en milieu rural

Monsieur Hervé PEPIN, conseiller municipal, présente la charte de bon voisinage en milieu rural. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de la charte

06-05-2011Objet : Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 01.01.2013 au 31.12.2016

Le Maire expose :

- Que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements territoriaux ;

Vu les articles L. 140-1 et suivants du Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 35,

DECIDE :

Article 1^{er} : La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2013, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La Commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

***agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

***agents non affiliés à la CNRACL :**

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Article 3 : La Commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

Article 4 : La commune autorise le Maire à transmettre au Centre de gestion les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2007 à 2010).

07-05-2011 Inventaire Voirie Communale

- Lors du transfert de la compétence voirie du Syndicat Mixte du plateau Villeneuvois vers la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il s'est avéré qu'il n'existait aucun inventaire de la voirie communale.

Une mission d'inventaire a été confiée à un technicien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Un inventaire présenté en annexe a été dressé et vérifié par les services communaux. Cet inventaire présente un total de voirie communale de 34 129 mètres.

- Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité approuve le contenu de cet inventaire et arrête son contenu à 34 129 mètres.

08-05-2011 VERSO

Mise en place d'une convention avec l'association ADELIA gérant le PLIE de la C2a, la C2a et l'association VERSO pour réaliser un chantier d'insertion correspondant à des travaux du local de l'église et à une fontaine de la Commune pendant 7 semaines et pour un montant de 2 800 euros. Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention et tous les documents correspondants à cette intervention.

09-05-2011 subvention VERSO

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de verser une subvention de 2 800 € à l'association VERSO. Cette subvention est relative à la convention 08-05-2011 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

10-05-2011 Caution sur autorisation d'occupation place publique

Certains commerçants ou entreprises de spectacle demandent l'autorisation d'occupation temporaire d'espace sur les places publiques. Aucun droit de place ne sera demandé au commerçant, par contre celui-ci devra fournir un dépôt de garantie de 1 000 euros pouvant couvrir toute dégradation de voirie provoquée de son fait. Ce dépôt de garantie lui sera restitué après son départ et constatation du bon état du site.

11-05-2011 Compétence assainissement collectif des eaux usées

Par arrêté préfectoral du 29 avril 2004, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est vu confier la compétence « réseaux structurants et unités de traitement en matière d'assainissement » à compter du 1^{er} mai 2004.

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, cette compétence a été étendue et recouvre désormais la compétence « assainissement collectif et non collectif des eaux usées » dans sa totalité.

Il convient d'établir les procès verbaux de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de cette compétence qui viendront en complément des procès verbaux établis en 2004 lors du transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement en matière d'assainissement ».

Ces documents sont établis notamment pour permettre au Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer le transfert des immobilisations par opérations d'ordre non

budgétaires et pourront être complétés par avenant pour préciser la nature et la consistance de certains biens.

Le Conseil Municipal de Castenau de Lévis,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les procès verbaux de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence « assainissement collectif des eaux usées »,

↳ **DEMANDE** au Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie de constater comptablement ces mises à dispositions.

12-05-2011 Projet Salle Polyvalente Pierre VALAX

Modification Plan de financement du projet

L'évaluation des travaux de la Salle Polyvalente Pierre Valax dans l'avant projet définitif élaboré par l'Architecte Monsieur GUILLEMERMIN se monte à 444 390 € HT . Le projet consiste à l'aménagement de salles associatives, de l'aménagement d'équipement d'un espace scénique.

Ce montant fait l'objet d'une ligne budgétaire d'investissement prévu au budget primitif 2011.

Ce projet a été inscrit à la convention Territoriale portée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La subvention prévue au nom du Conseil Régional présente un caractère aléatoire, pour conforter ce projet : il est nécessaire de l'inscrire au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et modifier le plan de financement en conséquence.

Montant du Projet – 444 390 € HT

Subvention Région	66 650 €
Subvention Département	88 000 €
Subvention DETR	88 878 €
Auto financement	100 862 €
Emprunt	100 000 €

	444 390 €

Questions diverses

Excès de vitesse sur la Commune

Le bulletin municipal mentionnera ce point lors de sa prochaine parution.

Chemins de randonnée

Projet d'harmonisation des chemins de randonnée et de leur balisage ; les municipalités seront sollicitées par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour concertation.